

## Vieux papiers

---

Volume 7, numéro 3, 1939

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1102929ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1102929ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer ce document

(1939). Vieux papiers. *Assurances*, 7(3), 145–146.

<https://doi.org/10.7202/1102929ar>

## Vieux papiers

Dans de vieux papiers de la Phoenix de Londres se trouvent deux documents assez curieux. Le premier a trait au tarif d'assurance contre l'incendie à Québec vers 1863 c'est-à-dire quelques années à peine avant la Confédération. Le second se rapporte à un règlement municipal de Montréal<sup>1</sup> adopté après 1849, qui confirme l'organisation du service des incendies, formé d'un chef de pompiers et de son assistant, d'un « Foreman of Works », d'un employé chargé de la confection et de la réparation des boyaux et de seize « guardians », à qui revenait le soin de garder les huit postes répartis dans la ville et, fonction assez inattendue, de nettoyer les rues. En tout, vingt hommes, qui constituaient la « City Fire Police ». À ce noyau permanent s'ajoutaient cinq « compagnies » de huit hommes dirigés par un officier et quatre compagnies dites de réserve, formées de trente pompiers volontaires chacune, sous les ordres de deux officiers.

Il y avait un bureau central d'alarme et des postes de signalisation dans divers coins de la ville, répartis entre quatre quartiers.

C'est à cette force embryonnaire qu'était confié le soin de protéger la ville contre l'incendie. Quand on la compare

(1) On trouvera en page 147 le texte complet du règlement.

avec ce qui avait existé jusque-là, on conclut à un progrès réel; mais quel chemin il faut encore parcourir avant de mettre Montréal à l'abri des conflagrations. L'outillage ne progresse guère; mais la grande faiblesse d'organisation, c'est le manque d'eau. Pendant longtemps encore on doit compter surtout sur les puits pour éteindre l'incendie. « Dans quelques villes, il y a bien à partir d'un certain moment, des réservoirs, une canalisation d'eau, un aqueduc; mais on est loin du fonctionnement régulier et vraiment efficace. Ainsi à Montréal où on dispose du nouveau réservoir de la Côte à Barron, ou côteau Barron, depuis l'année précédente, on ne peut tirer qu'un filet d'eau des bornes-fontaines quand commence l'incendie de 1852, près de la rue Ste-Catherine »<sup>1</sup>.

(1) « L'Evolution de l'assurance contre l'incendie », par Gérard Parizeau.

## EXAMEN PAR DES EXPERTS

L'usine génératrice est le coeur de la fabrique. Si elle se brise, tout arrête. Cette compagnie est prête, en tout temps, à en faire l'examen. Avec un personnel de quarante inspecteurs entraînés, appuyés par un département d'ingénieurs spécialisés en mécanique, elle maintient un service d'inspection pour déceler les défauts et les faiblesses cachés avant qu'ils ne causent un désastre.



**THE  
BOILER INSPECTION  
AND  
INSURANCE COMPANY  
OF CANADA**

Ce service vigilant, fruit d'une expérience de plus de 64 ans, explique le fait que 53% de toutes les polices d'assurance sur appareils mécaniques au Canada sont traitées par cette seule compagnie. Les agents savent qu'ils peuvent la recommander en toute conscience.

807, Imm. de la Banque de la Nouvelle-Écosse,  
MONTRÉAL

908, Immeuble Federal, 221, Immeuble Curry,  
TORONTO WINNIPEG

**ASSURANCE SUR APPAREILS MÉCANIQUES EXCLUSIVEMENT**